

DETECTIVES – EXPERTS POUR LES DROITS AU QUOTIDIEN

« DEDQ » (EX-ANADECO)

Autorisation de fonctionnement n° F92/5277 Min. de la Justice

ONG de défense et promotion des droits de l'homme, de la famille et droit environnemental de l'homme

B.P. 10306 Kinshasa I, Fax: 001775 254 5478, E-mail: dedq_ong@yahoo.fr

République Démocratique du Congo



Tel. : (+243) 99 13 586

(+243) 98 26 90 50



COMMUNIQUE DE PRESSE N°016/DEDQ/05

« Qui de l'ADN de deux Joseph ;RUBIBI et KABILA
va livrer le secret du géniteur de la petite Amina »

(Affaire inscrite sous RP 2499 qui oppose le Ministère Public & Partie Civile (MBO,
KANINDA ,BOKAMBANY et comme témoins KALUME) à Mlle Jeannette ABIDJE
NGABA ,devant la Cour^{de} Sûreté de l'Etat)

DETECTIVES – EXPERTS POUR LES DROITS AU QUOTIDIEN, en sigle DEDQ, une ONG de défense et promotion des droits de l'homme, a entre autre pour mission, la lutte contre l'impunité,et aussi,milite pour une bonne administration et distribution de la justice.

L'affaire qui passe en audience publique, dont la première audience a eu lieu le mardi 18 octobre 2005 au local ordinaire des audiences de la Cour de Sûreté de l'Etat situé au croisement des Av. KALEMBE-LEMBE et ex. 24 Novembre, à Kinshasa / Lingwala qui siège en matière répressive au premier et dernier ressort, oppose le Ministère Public & Partie Civile à Mademoiselle Jeannette, poursuit pour « offense envers le Chef de l'Etat » suivant la citation à prévenu dont copie en annexe.

En effet,il ressort des informations à notre possession que, Jeannette ABIDJE qui a vécu successivement au Nord et Sud- Kivu, jusqu'en juillet 2005, période de son arrivée à Kinshasa,où elle se rendra le mardi 19 juillet 2005 au palais de marbre pour contacter la famille présidentielle en vue de l'informer, qu'elle a mise au monde un enfant(fille) avec l'actuel Chef de l'Etat lors de son séjour à BUKAVU en 1997, accompagnée de ladite fillette et l'une des ces cousines qui connaît mieux la ville de Kinshasa, elles seront conduites par le service de protocole dudit palais,auprès de l'Ambassadeur MUGALU Chef de la maison civile du Chef de l'Etat, dont les bureaux se trouvent à la cité de l'Union Africaine au camps Tshatshi, à Kinshasa / Ngaliema.

Membres co-fondateurs de la plate-forme ACJED, Kinshasa/RDC : du réseau OMCT/S.O.S. Torture Genève / Suisse et de la coalition internationale des ONG pour la C.P.I. WASHINGTON / U.S.A., Abonné à la liste « Trois D », Québec / Canada
Siège Adm. : Immeuble BASOKO, Rez-de-chaussée, n°42, Av. BASOKO, à côté de L. Hasson & Frères, Voir Maison Lignes-Vertes
Kinshasa-Gombe / R.D.C.



Reçue par l'Ambassadeur MUGALU, auprès de qui elle aurait sollicité une audience pour rencontrer le Chef de l'Etat, semble-t-il, en vue de lui remettre son enfant.

Le long interrogatoire qu'en est suivi sur les relations qu'elle aurait eue en son temps à Bukavu (Sud- Kivu) en 1997 avec Joseph KABILA et les circonstances de leur premier contact, qui était au moment de « fait » commandant au sien de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), a amené l'Ambassadeur de conclure, que les faits relatés par la jeune mère était faux, sans fondement et constitué d'après lui, une atteinte à l'honneur de Joseph KABILA, tout en lui signifiant qu'elle était une infiltrée au solde des forces étrangères (Rwandaises) qui veulent attenter à la vie du Président de la République Joseph KABILA, à cet effet, qu'elles (enfant et cousine) étaient désormais en état d'arrestation, elles seront transférées tard dans la nuit vers 24 heures à l'ex-CNS (conseil national de sécurité) pour être détenues (mises au cachot) dont les bureaux se trouvent dans le même enceinte que ceux de la maison civile. Delà, commence le chemin de la croix de ABIDJE et consort car elles seront de nouveau transférées la nuit même dans une villa appartenant au Colonel MUNKUTU située dans le quartier GB à Kinshasa/Ngaliema, en face du HCR, où elles passeront plusieurs semaines avant d'être déplacées à deux autres endroits sous la direction du Colonel MUNKUTU, ancien Président de l'ex- cour d'ordre militaire, actuellement collaborateur du conseiller spécial de Chef d'Etat en matière de sécurité, Professeur SAMBA KAPUTO, dont l'une des ces résidences située dans le quartier BASOKO, aux environs de l'Hôtel Diplomate ,a été utilisé aussi comme cachot.

Dans ces différents cachots pirates, elle (ABIDJE) était auditionnée par un certain YEMBA PENDALENGA , qui serait un OPJ en Compétence Général travaillant avec le colonel MUNKUTU.

Ce n'est qu'à mi Août 2005 qu'elle sera acheminée au cachot du Parquet Général près de la CSE en provenance des l'un des ces cachots pirates, et conduites le 18 Août courant, au centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (CPRK), pavillon 9.

Dans cette même affaire, d'après les mêmes informations, Monsieur Gabriel MBUYI, qui avait quitté GOMA/ Nord-Kivu à destination de Kinshasa où il est arrivé au mois de mai 2005 pour informer la Maison Civile du Chef de l'Etat, qu'il a contacté au téléphone Monsieur l'Ambassadeur Mugalu, l'existence à GOMA d'une mlle. Jeannette mère d'une fillette âgée de ± 8 ans, qui prétend que, le père de cette fillette serait l'actuel Chef de l'Etat. Cet acte l'a valu l'enlèvement et détention dans plusieurs cachots pirates du 22 mai au 02 août 2005 successivement aux palais de marbre (qui abrite les bureaux de Vice-Président YERODIA et résidence de la veuve de feu Président Laurent-Désiré KABILA), Direction Générale de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR), sur l'avenue des Coteaux, à





Kinshasa / Gombe, ANR intérieur sur l'avenue R.D.C. Kinshasa/Gombe, DEMIAP à Kintambo enfin transféré le 2 août courant au CPRK, pavillon 11 suivant un mandat d'amener signé par le Conseiller Juridique KILOMBOZI de DEMIAP, sous RMP 2209/KLZ/05 qui le poursuivi pour « offense envers le Chef de l'Etat ».

Curieusement, le dossier RMP 2209/KLZ/05, qu'instruit KILOMBOZI, n'a pas été transféré au Parquet Général près de la Cour de Sûreté (CSE) de l'Etat pour être joint à celui de Jeannette qui est déjà fixé à cette Cour.

La DEDQ, mène cette démarche pour qu'il en soit ainsi, vu la connexité de ces deux dossiers pour une même affaire.

La DEDQ craint une justice expéditive vue les preuves que doivent fournir le Ministère Public (MP) en matière de conflit de paternité entre autre le test d'ADN, en cas d'espèce, celui de Joseph RUBIBI que le MP présente comme le père d'AMINA et de Joseph KABILA actuel Chef de l'Etat que la mère d'AMINA présente comme père.

Nous comptons sur l'intégrité de la chambre(Cour) pour recourir à cet ultime examen médical qui pourra aider à éclairer la justice (la chambre) surtout, lors de leur délibération.

Vu ce qui précède, et la sensibilité de cette affaire, la DEDQ lance un appel aux ONGs et ASSOCIATIONS des droits de l'homme, MONUC, Presse, la communauté Internationale en générale, de s'investir dans ce procès en vue d'éviter une parodie de justice à laquelle nos cours et tribunaux sont habitués à nous faire vivre.

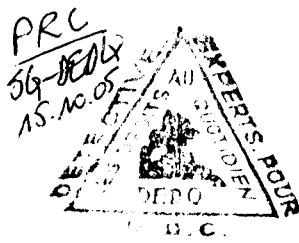
Qu'une justice, juste, soit faite.

Fait à Kinshasa, le 29 octobre 2005.



Pour la DEDQ
Eleuthère SALUMU
Président

Eleuthère Salumu
SG 12/11/05



R.P. 2499

CITATION A PREVENU

L'an deux mille Cinq, le 7 ème
Jour du mois de octobre

A la requête de Monsieur l'Officier du Ministère Public près la Cour de Sûreté de l'Etat à Kinshasa, y résidant :

Je soussigné : Muzinga Musasa Grefier Huisier résidant à Kinshasa

Ai présentation à Jeannette Abijje NGABA, née à Bukavu, le 07 mars 1980, fille de Victor NGABA LIGBYANA (+) et de Véronique APENDEKE SELEMANI (+), Originaire du village : Bosambi, Secteur de Isika, Territoire de Ewaba, groupement de Bosambi, District de la Mongala, Province de l'Equateur, sans profession, Etudes faites : EX G 2 en sciences commerciales et Administratives (ISP/Bukavu) 2003, allié sur Avenue Ngapani n° 269, Q/ Mfumu Ketu, C/ Kimbansoko, à Kinshasa (chez son oncle paternel NGENZU Arsène) ; Religion : Protestante 5è CELPA préf. politique : aucune F.C. Célibataire, mère d'une fille. EN DETENTION /GPI

A comparaître devant la Cour de Sûreté de l'Etat à Kinshasa y séant en matière répressive au premier et dernier ressort au local ordinaire de ses audiences :

le 18 octobre 2005 à 9 heures du matin pour - s'être rendu le mardi 19/07 2005 au Palais de Marbra où elle s'est présentée faussement et démagogiquement comme abusée sexuellement à Bukavu, entre mai et juin 1997, par l'actuel Chef de l'Etat et ayant conçue et accouchée à la suite de ce pseudo-commerce illégal une fillette. Ce, prétendument lors du séjour de cette Autorité Suprême dans cette contrée, bien que durant cette période, le Président se trouvait à Kisangani et qu'elle savait pertinemment que le géniteur de son enfant était Joseph RUBIBI (ex-Commandant de l'ARDC) dont elle ne pouvait confondre le visage avec celui du Magistrat Suprême. Ce faisant, elle le discréditait de sa vie familiale et publique à l'approche des élections par cette campagne de dénigrement, depuis Bukavu jusqu'à Kinshasa, en le présentant sous le jour dérisoire d'un irresponsable et maniaque sexuel. Pour enfoncer le clou à cette manœuvre déloyale, elle affirme, sans preuve être l'objet des projets d'enlèvement de la part de l'offense. Avoir ainsi par ce biais et de la sorte offensé volontairement le Chef de l'Etat, prévus et punis par l'art. 1er de O.L. 300

Et pour que le cité n'en ignore, je lui ai été lue C.P.R.K. 16.12.1963

Laisse copie de mon présent exploit. Paru acceptés conformes elle a refusé de signer, mais veut l'acte ainsi déclaré

